

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

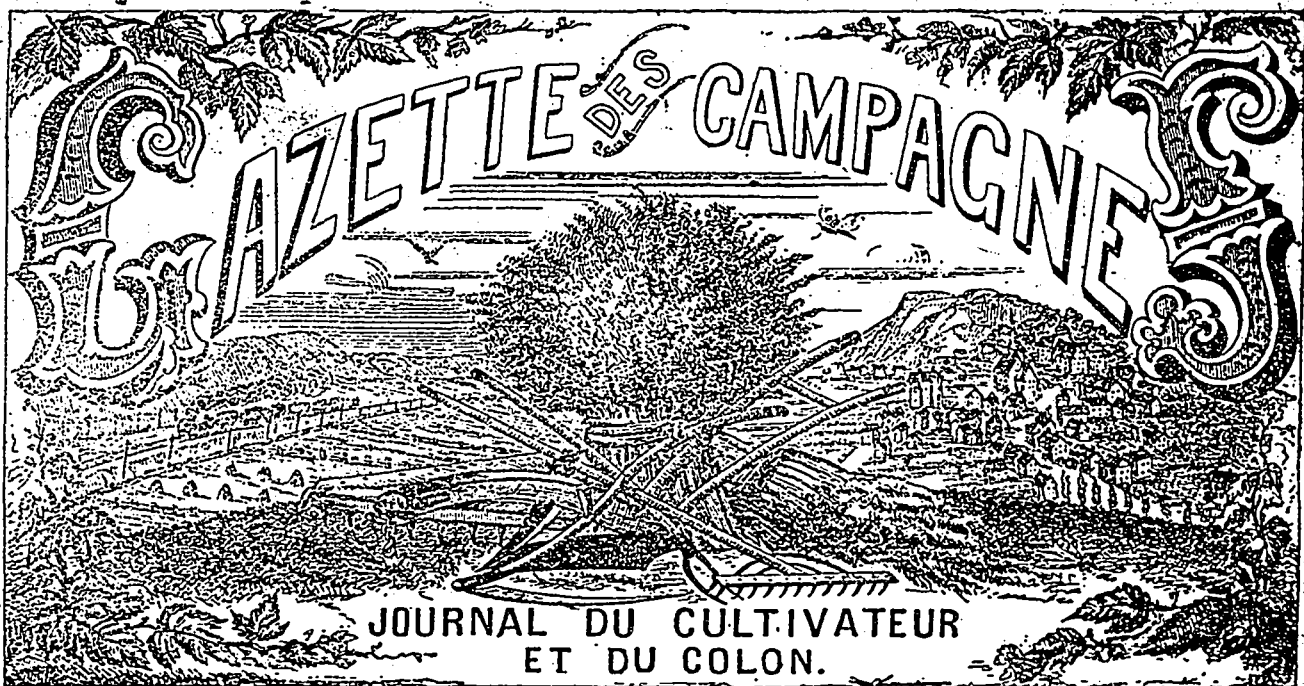
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Ed. Barnard, édit., Varennes

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1 PAR AN.

Editeur-Propriétaire : FIRMIN H. PROULX.

PARAIT TOUS LES JEUDI

SOMMAIRE

Causerie Agricole: Considérations générales sur la plantation des arbres (Suite).—Plantations en butte.

Revue de la Semaine: La question d'Orient; suspension des hostilités; traité entre l'Allemagne et la Russie; gravité de la situation; sagesse de la poitique du Saint-Siège.—30^e. Anniversaire de l'apparition de la Sainte-Vierge sur la montagne de la Salette.—Ordnations au Collège de Sainte-Anne.

Sujets divers: Concours de la Société d'agriculture du comté de Témiscouata; liste des prix.—Les infusions de foin.—De la distribution du fourrage pour le cheval.—Danger des armes à feu.—Les effets de la peur.

Petite chronique: Récolte à la Rivière-Rouge.

Recettes: Onguent propre à ôter l'inflammation et à cicatriser les plaies des chevaux.—Des blessures aux pieds du cheval.

PRIÈRE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.

CAUSERIE AGRICOLE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LA PLANTATION DES ARBRES.

(Suite).

Une faute très commune et qu'il est très-utile d'éviter quand on plante en trous, c'est, entre autres, l'enterrement trop profond des racines. Inutile de dire pourquoi cette faute est presque inévitable: il suffit d'en rappeler ici les conséquences fâcheuses, connues, d'ailleurs, de tous les arboriculteurs. Ce sont: l'étiolement des organes folia-

ces, l'arrêt de la végétation durant de longues années, l'envahissement du tronc et des branches par les lichens, l'aspect souffreteux du plant en général, enfin la mort qui, après cinq ou six ans, en emporte un grand nombre. Il est incontestable que ces accidents funestes proviennent de la mauvaise assiette des racines, et nous croyons devoir appuyer sur cette circonstance avec d'autant plus de force que jusqu'à ce jour bon nombre de cultivateurs ont beaucoup trop négligé de porter leur attention sur les organes souterrains de la plante, en confiant l'exécution de leurs plantations à de mains inhabiles. Le planteur exercé n'hésitera pas, en effet, à convenir avec nous que, si sévère et si active que soit la surveillance, on n'est jamais le maître de guider les ouvriers d'assez près pour être certain que chaque brin de racines de l'arbre a été placé dans les conditions essentielles à sa reprise et à sa végétation.

Les arbres plantés, il faudra en envelopper la tige avec quelques plantes épincuses, qui les mettent à l'abri de la dent de certains animaux pour qui l'écorce tendra et fraîche a un certain attrait, comme par exemple les moutons. Il sera prudent de planter en outre trois pieux élevés, que l'on enfoncera à égale distance, et que l'on assujettira les uns aux autres à 15 à 18 pouces du sujet que l'on veut garantir des chevaux ou autre gros bétail, qui, en voulant se frotter contre lui, ne manqueraient pas de le déplacer.

Un autre moyen qui paraît être avantageux, c'est de fixer en croix au collet des racines deux bâtons en croix, pour empêcher ses racines de trop s'enfoncer dans la terre et mettre obstacle au renversement de la tige par suite des orages. La seule objection qu'on puisse faire à l'exécution de cette idée, ce sont la grande consommation de bois et la longueur de l'opération.

Le jeune plant ne sera débarrassé de ces entraves que lorsque son écorce et lui-même auront pris une consistance qui les mette à l'abri de leurs ennemis. Pendant quelques années, les soins à lui donner se borneront à couper les jeunes pousses qui se trouveraient au-dessus de la greffe et à retrancher celles des branches qui prendraient une direction trop basse.

Dans les années heureuses où les fruits sont abondants, les arbres en sont tellement surchargés, que si l'on n'avait soin de leur donner de forts et nombreux appuis, on aurait le chagrin de les voir succomber sous le faix.

Parvenu à l'âge où il commence à produire, l'arbre reclame encore quelques soins, tel que de donner des labours à ceux qui, plantés dans un verger ou dans un herbager, n'ont pas la ressource des engrais dont jouissent ceux qui se trouvent dans les terres labourables.

Un cultivateur intelligent ne laisse pas s'écouler trois années sans enlever les gazons qui entourent ses arbres dans un rayon de 5 à 6 pieds de diamètre. Cette opération, qui se fait à l'automne a pour but de faire arriver plus directement aux racines les principes qui viennent des neiges et autres météores de l'hiver. C'est encore un moyen de détruire les chrysalides des chenilles qui s'étaient enterrées au pied de l'arbre.

Dans les terrains frais on recommande l'usage de la marno déjà fusée à l'air pendant un hiver que l'on répand sur la place découverte. Dans un terrain sec, on lui substituera avec succès un torreau végétal, et notamment composé de parties égales de résidu et de terre végétale. Au printemps, on a soin de replacer les gazons enlevés à l'automne, et d'en couvrir les engrais que l'on a mis au pied des arbres.

Dans quelques endroits, on attache les cochons aux pommiers afin qu'ils en labourent les pieds et évitent cette opération aux employés de la ferme.

Il est une opération peu connue, mais dont on a eu occasion de reconnaître les avantages, c'est de défoncer le terrain de 2 pieds de large chaque année, autour d'un trou où un arbre a été placé, jusqu'à ce que tout l'espace l'ait été; et en effet on sent que les racines, trouvant chaque printemps la terre meuble, doivent prendre beaucoup plus d'extension que si elles eussent percé dans la terre dure. Il ne faut pas craindre dans ce défoncement, de couper l'extrémité du chevelu des racines de l'année précédente, puisqu'il est prouvé que cette mutilation détermine une plus grande vigueur dans l'arbre. A ces avantages nous ajouterons que le défoncement se faisant partiellement, sa dépense sera moins sensible.

En vieillissant, le tronc et les principales branches se couvrent d'une grosse écorce sèche, raboteuse, remplie de crevasses, qui donne asile aux chenilles et autres insectes malfaisants et contribuent à multiplier les mousses, les lichons, etc., et autres plantes parasites, qui jointes à cette même écorce, que l'on peut regarder comme une maladie outanée des arbres, en obstruent les pores, les privent des émanations bienfaisantes de l'atmosphère, et rendent leur végétation plus malheureuse et plus difficile.

Un grand nombre de cultivateurs ont débarrassé leurs arbres de mousses et écorces chancreuses, en les frottant au commencement du printemps avec un gros pinceau trempé dans un lait de chaux un peu épais.

Nous citerons ici un moyen employé avec beaucoup de succès. Par son application les pommiers, frais et vigoureux, semblent n'avoir acquis que de la grosseur et de la force sans avoir vieilli, au dire de ceux qui en ont fait l'ex-

périence. Ce moyen consiste à faire enlever toutes les vieilles écorces remplies de crevasses, avec un outil connu des charpentiers sous le nom de *plume*, qui doit être beaucoup moins aiguë qu'il l'est à l'ordinaire. Ce travail, qui semble long et effrayant pour les cultivateurs négligents, s'exécute très-promptement et a les résultats les plus avantageux.

Les arbres auxquels on donne de semblables soins, loin de dépérir, prospèrent. On n'est pas obligé de les débarrasser annuellement de cette quantité de branches sèches dont sont remplis les vergers des cultivateurs peu soigneux. Ils ne se couvrent pas non plus avec autant de facilité de cet arbuste parasite, le gui, qui semble les métamorphoser en arbres toujours verts, lorsque ses graines, implantées dans les mousses et les crevasses des écorces, trouvent à-la-fois le moyen de s'y fixer, y germer et s'y multiplier de la manière la plus préjudiciable, si on ne les débarrasse au plus tôt.

PLANTATIONS EN BUTTE.

Avant de terminer nos causeries sur la plantation des arbres, nous croyons utile d'entretenir nos lecteurs sur un nouveau mode de plantation qui a été inauguré en Allemagne, par le baron H. E. de Manteuffel. Ce savant arboriculteur a publié un traité spécialement consacré à cette innovation: *la plantation en butte*. Nous avons nous-même vendu une douzaine de ces traités à quelques propriétaires de vergers, qui en ont fait l'application avec avantage et profit; nous pouvons entre autres citer le Révd. M. Sirois, curé du Cap St. Ignace et le Révd. M. J. B. Plamondon, curé de l'Isle-aux-Grues. Par ce mode de plantation, ces Messieurs ont utilisé des terrains pour ainsi dire incultes. M. Plamondon nous écrivait qu'il avait réussi à établir un luxuriant verger sur un petit rocher, qui était auparavant complètement découvert d'arbres; un professeur du Collège de Ste. Anne, nous disait dernièrement avoir vu plusieurs de ces arbres couverts de belles et grosses pommes. Si cet essai de M. le Curé Plamondon prêtait à rire dans le temps, ceux qui ne croyaient pas à l'efficacité de cette plantation en butte, sont aujourd'hui dans l'étonnement.

Nous comprenons actuellement pourquoi M. Plamondon insistait, dans le temps, à ce que nous fissions connaître ce mode de plantation à nos lecteurs. Comme l'époque la plus avantageuse pour opérer les plantations en butte est le printemps, nous nous réservons de donner en son temps les détails de l'opération, telle qu'elle a été pratiquée au Cap St. Ignace par le Révd. M. Plamondon.

Pour le présent, nous citerons la réflexion que fait à ce sujet l'auteur du traité mentionné plus haut, et qui a pour titre: *L'art de planter les arbres fruitiers, forestiers et d'agrément*.

" Dans beaucoup de contrées et souvent même dans celles où la production fruitière est une source de revenus considérables, on trouve des vergers étendus et entretenus avec les plus grands soins, mais qui malgré cela ne répondent que médiocrement ou même pas du tout aux espérances des propriétaires. La plupart des arbres y sont attaqués de bonne heure par les chancores ou par d'autres maladies; ils ne donnent que des fruits peu abondants et peu savoureux, et n'atteignent qu'un âge peu avancé. Ce fait est d'autant plus frappant qu'en observant de plus près, on ne peut s'empêcher de remarquer la vigueur des arbres les plus âgés, qui seuls, très-souvent, font toute la joie du propriétaire par leurs fruits sains et succulents. Ce contraste de vigueur chez les vieux arbres et de déperisse-

ment prématuré chez les jeunes sujets étouffe d'autant plus que ces derniers ont été mis en place avec plus de soins, et conduits avec plus d'attention.

“ Si l'on demande la cause de cette anomalie étrange et décourageante aux propriétaires ou aux hommes experts en arboriculture, ils l'attribueront, la plupart du temps, à ce que de nos jours on élève les sujets en pépinière et de graines provenant de bonnes espèces fruitières : qu'on s'efforce de leur donner un développement aussi rapide que possible à l'aide de fumures et de soins, et que, par une taille forcée, on les pousse à former des tiges d'une longueur démesurée. Ils vous diront qu'autrefois on n'en agissait pas ainsi ; qu'alors on donnait la préférence aux sujets grossiers sur sauvageon ; qu'on laissant se développer librement les branches basses, on n'entravait point le libre jeu de la nature et qu'en général, on ne taillait que modérément la tête. D'autres se contentent d'admettre que, puisque de nos jours, plus qu'antérieurement, on s'applique à cultiver des espèces de choix et plus fines, ces arbres délicats ont beaucoup de peine à s'acclimater. Enfin d'autres prétendront que, dans les vergers dont il s'agit, le sol et la situation ne conviennent pas à la culture d'arbres fruitiers et de bonne qualité.

“ L'auteur de ce mémoire possède à ferme, depuis quinze ans et tout près de la maison forestière qu'il habite, un jardin fruitier planté d'environ quatre cents pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, noyer, tous arbres de première qualité. Pendant cette période de quinze ans, il ne lui est arrivé que deux fois de retirer de ce verger un rendement dépassant les besoins du ménage ; mais, deux fois aussi, la récolte en pomme n'a pas même été suffisante pour garantir convenablement l'Arbre de Noël des enfants de la famille.

“ Ce verger est cependant l'objet de travaux d'entretien continuel. Chaque année, on enlève un grand nombre de branches sèches, et beaucoup d'arbres morts ont dû être arrachés et remplacés. Or, encore ici la circonstance mentionnée ci-dessus se produit d'une manière frappante. La plupart des arbres comptant quarante ou cinquante ans de plantation ont conservé leur santé et leur vigueur, tandis que ceux mis en place plus tard sont destinés sans exception à une mort prématurée.

“ Comme la contrée que j'habite est généralement très fertile en fruits, et surtout, comme le grand maître forestier, mon devancier, avait la réputation d'un arboriculteur consommé et soigneux, qui, non content d'avoir introduit dans le verger dont il s'agit les espèces les plus rares et de qualité supérieure, les soignait encore avec une grande sollicitude, le dépérissement de la plupart des arbres plantés depuis quarante ans devait me surprendre d'autant plus que la majeure partie des vieux sujets, que ce forestier avait trouvés sur les lieux, continuaient à se bien porter malgré leur âge très-élevé.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Ce sont toujours les événements d'Orient qui préoccupent le plus la diplomatie et l'attention publique. Enfin, cette semaine on a eu la joie d'apprendre que les hostilités sont suspendues pour quelques jours, et les optimistes espèrent que la paix sortira des négociations engagées.

“ S'il fallait, lisons-nous dans les *Annales Catholiques*, s'en rapporter à un prétendu traité dont la France, journal de M. de Girardin, a donné le texte ces jours-ci, la paix ne paraîtrait guère assurée. Le document jeté en pâture à la

curiosité publique n'est probablement pas authentique, mais, au fond, il repose sur une telle vraisemblance, qu'on peut au moins le considérer comme exprimant à peu près la vérité de la situation. Ce n'est rien moins qu'un traité d'alliance offensive et défensive entre l'Allemagne et la Russie. Victorieuse, la Turquie doit laisser la Serbie aussi indépendante qu'avant la guerre et donner des garanties sérieuses pour les chrétiens ; vaincue, elle doit à peu près abandonner l'Europe en laissant les grecs-slaves sous le protectorat de la Russie. Qu'elle le veuille ou non, cela lui est signifié, il faut qu'elle se résigne. Pour la forme, les autres puissances de l'Europe sont invitées, à entrer dans les vues de la Russie et de l'Allemagne ; mais on leur fait entendre que, si elles n'y entrent pas, on saura se passer de leur concours. N'est ce pas la guerre générale ou la soumission complète de l'Europe aux deux empires ?

“ Sans doute tout cela sera fait diplomatiquement, mais on va là, et, en attendant, il est déjà positif que l'Allemagne, en retour de la neutralité russe qui l'a si bien servie pendant la guerre de 1870, assure à la Russie sa neutralité pendant la guerre qu'elle entreprendra contre la Turquie.

“ Que fera l'Europe ? Pourra-t-on éviter ces extrémités ? L'Autriche et l'Angleterre pourront-elles briser l'alliance formidable qui les menace si directement ?

“ L'Europe a bien des péchés à expier, comme l'indiquait dernièrement la *Civiltà cattolica*, et cela donne tout à craindre.

“ L'attitude de la France est nettement indiquée pour le cas où le terrible conflit s'engagerait. La France ne peut songer qu'à se recueillir et à se réorganiser. Ses malheurs la désintéressent de querelles de ses voisins. Si elle est sage, si elle sait mettre Dieu de son côté avec le droit, elle sera plus tard appelée à jouer un rôle moins effacé ; on aura besoin d'elle et elle pourra faire ses conditions.

“ Quant à la conduite du Saint Siège, que la presse révolutionnaire et libre-penseuse a tant incriminée, on commence à comprendre qu'elle a été, dans cette question d'Orient, ce qu'elle devrait être, pleinement sage et toute dans l'intérêt même de l'Europe.”

— Le 19 septembre dernier était le trentième anniversaire de l'apparition de la Sainte-Vierge sur la montagne de la Salette. Cet anniversaire a été célébré en France, par des multitudes de pèlerins qui se sont rendus sur la sainte montagne, et dans tous les endroits où s'éleva une église ou une chapelle, particulièrement à Paris, sur la paroisse de Saint-Lambert de Vaugirard, la solennité a attiré un grand nombre de pieux fidèles.

Mgr. Fava, le nouvel évêque de Grenoble, qui était appelé pour la première fois à célébrer l'anniversaire de l'Apparition de Notre Dame de la Salette, avec les fidèles de son diocèse, leur a adressé une lettre pastorale, dans laquelle il traite de l'apostolat de la Sainte-Vierge en général, et de son apostolat dans les montagnes de la Salette. Nous reproduisons la partie historique de cette belle lettre, que nous empruntons aux *Annales Catholiques*.

“ Il est impossible, dit Mgr. Fava, de méditer les paroles si simples en apparence que la Sainte Vierge adressa à Maxime et à Mélanie, sans être frappé de la sublime et profonde doctrine qu'elles renferment. Ces doux pauvres petits pères, dont l'un avait onze ans et l'autre quatorze, ne se doutaient pas en les redisant que chacun de ces mots est un trait de lumière, et qu'ils affirmaient, tour à tour, l'apostolat divin de la sainte Vierge ; l'empire du Christ sur tous les peuples de la terre ; sa justice éternelle provo-

quée par nos outrages et prête à frapper son bras terrible arrêté par les supplications incessantes de sa mère; notre légèreté pleine d'ingratitude; notre oubli de la loi du dimanche; nos blasphèmes insensés; les châtements mérités par nos péchés; les récompenses promises, même en ce monde, à notre obéissance; notre abandon de la prière et sa nécessité; l'obligation d'assister pieusement au saint sacrifice de la messe; enfin, la loi de l'abstinence, et par conséquent l'autorité de l'Église et le respect dû à ses commandements.

"Où donc ces jeunes pères ont ils trouvé le pinceau et les vives couleurs avec lesquels ils ont fait le portrait de la reine des apôtres? Ils nous la montrent plus brillante que Moïse, semblable au Christ transfiguré sur le Thabor. Ils ne peuvent soutenir l'éclat de sa beauté. Elle est assise tristement sur une pierre qui couvrait une fontaine tarie au bord de la Sézia, la figure appuyée et couverte de ses deux mains. Bientôt elle se lève pleine de majesté et se croise les bras sur la poitrine. Elle parle avec l'accent d'une bonté et d'une douleur insurmontables. Sa parole apostolique pénètre l'âme de ses auditeurs et s'y grave à jamais. Son discours, tout rempli des préceptes de la loi, est admirablement fait pour convaincre, persuader et toucher. A chacune de ses paroles, on entend palpiter son cœur de mère, et les larmes qui coulent de ses yeux, révèlent en même temps sa tendresse pour les hommes et son amour céleste pour son Fils. Avec quel respect elle dit et elle redit le nom bien aimé de cet adorable Fils! Quelle n'est pas son affection pour la pauvre France! Quoique infidèle à sa mission, la France lui est toujours chère; elle l'appelle encore: *Mon peuple*.

"Où donc ces bergers avaient ils appris que Marie était au Cénacle avec les apôtres, et qu'elle y avait reçu l'Esprit de Dieu, ainsi que les dons les plus parfaits pour parler diverses langues, lire dans le passé et l'avenir comme en un livre ouvert, et annoncer les choses futures avec une précision divine?"

"Par quelle vertu se sont-ils élevés à la sublime théologie, et qui donc a mis sur leurs lèvres le langage de l'Aigle de Pathmos, ou plutôt la langue du ciel et de Dieu lui-même?"

"En effet, Notre Seigneur avait dit à ses apôtres: *Ne croyez vous pas que je suis en mon Père et que mon Père est en moi? Mon Père et moi nous ne sommes qu'un*. Et voici que les deux petits bergers, quand ils parlent du Dieu qui est le maître du monde, et qui peut à son gré le punir et le récompenser, mettent dans la bouche de la sainte Vierge ces paroles: *Si mon peuple ne veut pas se soumettre, je suis forcé de laisser aller le bras de mon fils*. Oui, Marie est la mère de Dieu puisqu'elle a mis au monde un Fils qui est Dieu, et qui ne fait qu'un avec son Père; mais encore une fois, qui a donc inspiré à ces ignorants cette hardiesse théologique et cette affirmation étonnante?"

"Évidemment le doigt de Dieu est là, et ces enfants peuvent dire aussi en toute vérité: *Notre doctrine n'est pas notre doctrine, mais la doctrine de Celle qui nous a envoyés*.

"Ne croyez pas, nos très-chers Frères, que notre main ait elle-même tracé ces tableaux; non, vous n'avez fait que les copier et les placer sous vos yeux. Lisez les plutôt tels qu'ils ont été dits par Maximin et Mélanie, à une époque où ils ne savaient ni lire ni écrire:

"Nous avons vu une Dame dans une lumière plus brillante que le soleil, elle était assise la tête dans les mains. Nous avons eu pour. Et la Dame s'est levée, a croisé les

bras, et nous a dit: Avancez, mes enfants, n'ayez pas peur, je suis ici pour vous annoncer une grande nouvelle. Et nous n'avons plus eu peur. Puis nous nous sommes avancés, avons passé le ruisseau, et la Dame s'est avancée vers nous, à quelques pas de l'endroit où elle était assise, et elle nous a dit: "Si mon peuple ne veut pas se soumettre, je suis forcée de laisser aller le bras de mon Fils, il est si lourd et si pesant que je ne puis plus le retenir. Depuis le temps que je souffre pour vous, si je veux que mon Fils ne vous abandonne pas, je suis chargée de le prior sans cesse pour vous qui n'en faites pas cas."

"J'ai donné six jours pour travailler, je me suis réservée le septième, et on ne veut pas me l'accorder."

"C'est cela qui appesantit tant le bras de mon Fils."

"Aussi, ceux qui mènent les charrettes ne savent pas jurier sans y mettre le nom de mon Fils. Ce sont les deux choses qui appesantissent tant le bras de mon Fils."

"Si la récolte se gâte, ce n'est rien pour vous. Je vous l'ai fait voir l'année dernière par la récolte des pommes de terre, vous n'en avez pas fait cas; au contraire, quand vous en trouviez de gâtées, vous juriez, vous mettiez le nom de mon Fils; elles vont continuer à pcurrir, et, à Noël, il n'y en aura plus."

"Employant alors la langue du pays, la Sainte Vierge recommanda aux enfants de prier matin et soir; elle se plaignait de nouveau, en termes énergiques, des personnes qui travaillaient le dimanche, qui n'assistaient pas à la messe ou qui n'y allaient que pour se moquer de la religion; enfin de ceux qui, dominés par leurs appétits charnels, ne savaient pas se soumettre à la loi de l'abstinence."

"Elle termina son discours en français par ces paroles: *Vous le ferez passer à tout mon peuple*.

"Puis elle a traversé le ruisseau, et, à deux pas du ruisseau, sans se retourner vers nous, elle nous a dit encore: *Eh bien, mes enfants, vous le ferez passer à tout mon peuple*.

"Puis elle est montée une quinzaine de pas, en glissant sur l'herbe, comme si elle était suspendue et qu'on la poussait; ses pieds ne touchaient que le bout de l'herbe; nous la suivîmes sur la hauteur; Mélanie a passé par devant la Dame, et moi à côté, à deux ou trois pas."

"Avant de disparaître, cette belle Dame s'est élevée un peu et elle resta suspendue en l'air un moment; puis nous ne vîmes plus la tête, puis les bras, puis le reste du corps, elle semblait se fondre, et puis, il resta une grande clarté que je voulais attraper avec la main, avec les fleurs qu'elle avait à ses pieds; mais il n'y avait plus rien."

"Ces deux petits, inconscients de leur dignité d'apôtres descendirent avec leurs troupeaux au village voisin. Ils racontèrent ce qu'ils avaient vu et entendu. Le peuple s'ébranla. Les pasteurs et les laboureurs allèrent les premiers visiter ce lieu de l'Apparition, et s'y prosternèrent à genoux. De la fontaine tarie jaillissait une eau salutaire qui n'a pas cessé de couler; ils burent de cette eau avec respect. Les grands et les savants vinrent ensuite. Les malades furent guéris, les esprits éclairés, les cœurs touchés, et des torrents de larmes et de joie coulèrent sur la cime de la sainte montagne. Aujourd'hui elle est couronnée d'une église magnifique, une congrégation de prêtres y est fixée, ainsi qu'une communauté de vierges chrétiennes. De tous les horizons et de tous les rivages on est venu à la Salette, et désormais le monde entier connaît l'âpre sentier qui conduit au sanctuaire béni de la Basilique."

— Dimanche dernier, 8 octobre, avait lieu la clôture

d'une retraite faite par les élèves du Collège de Ste. Anno. Ce même jour, à la Chapelle du Collège, Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque Taschereau faisait les ordinations suivantes :

Tonsurés : MM. Paul Chenard, Bruno Desjardins, René Labbé, Homère Tanguay et Louis Tremblay.

Minorés : MM. Emile Dionne, George Guy, Alphonse Marquis, Hugh McGraty et Jules Paradis.

Sous-diacre : M. Jean Pelletier.

Diacre : M. Jean Gosselin.

Concours de la Société d'Agriculture du comté de Témiscouata

M. le Rédacteur,

Le concours de la société d'agriculture du comté de Témiscouata a eu lieu, cette année, à St. Eloi, mardi le 5 septembre dernier, au milieu d'une foule considérable de personnes venues de toutes les parties du comté, quoique, dès 7 heures du matin, il commença à pleuvoir et que la pluie dura toute la journée.

Depuis l'existence de notre Société d'agriculture, jamais je n'ai vu autant d'animaux sur le terrain de l'exposition. Le terrain réservé pour les produits agricoles et de manufacture domestique était assurément bien rempli.

Au-delà de 460 entrées ont été faites, réparties comme suit : Etalons, 9 ; juments, 21 ; poulins, 55 ; taureaux, 2 ; bœufs de trait, 8 ; vaches, 22 ; génisses, 17 ; veaux, 5 ; béliers, 20 ; brebis, 23 ; agneaux, 13 ; porcs, 12 ; tabac, 32 ; beurre, 24 ; choux, oignons, etc., 40 ; effets domestiques, 50.

Je ne puis rien dire quant à la qualité des animaux exposés, mes occupations durant l'exhibition m'ayant forcé à rester dans la maison où j'avais fixé mon bureau ; mais d'après le dire des Juges de l'exhibition de cette catégorie, le choix était remarquable, surtout parmi les poulins et les moutons.

J'ai pu visiter cependant l'endroit où étaient étalés les étoffes et autres effets de manufacture domestique, ainsi que le tabac.

Le tabac, comme vous avez pu en juger par le nombre d'exposants mentionnés plus haut, était en grande quantité. La qualité était bonne, et les feuilles d'une grandeur assez rare, huit pesant entre trois et demi à quatre livres. Nous avons lieu d'être fiers de la concurrence des producteurs de tabac, surtout lorsqu'on compare le nombre de ceux qui ont concouru ici avec le nombre de ceux qui ont concouru à l'Exposition Provinciale, cinq à six si je ne me trompe pas.

Depuis la dernière exhibition, il s'est faite une amélioration sensible dans la partie industrielle : les étoffes exposées ont pris le public par surprise. Les toiles, gants, chapeaux, étaient d'un fini remarquable, bien propre à nous les faire préférer à ceux que l'on achète dans les magasins.

En somme, le résultat de notre exhibition a été des plus satisfaisants et fait voir qu'il y a parmi nos cultivateurs une émulation qui va augmentant d'année en année, et qui produit un bien immense dans notre comté.

Je voudrais pouvoir en dire autant pour les fermes les mieux tenues ; mais malheureusement je suis obligé de constater que ce système n'a produit aucun bien dans notre comté.

Ci-joint la liste des prix décernés aux heureux concurrents le jour de l'exhibition :

Pour le meilleur étalon de 3 à 4 ans. — 1er prix, Octave Voisine, \$8 ; 2, Clovis Bérubé, \$6 ; 3, Michel Levasseur, \$4 ; 5, Zéphirin Ouellet, \$3 ; 5, Joseph Pelletier, \$2 ; 6, Paschal Beaulieu, \$1.

Pour la plus belle jument et son poulain. — 1er prix, Nazaire Tétu, \$6 ; 2, Bruno Belzile, \$5.50 ; 3, Joseph Albert, \$5 ; 4, Joseph Leblond, \$4.50 ; 5, Prudent Côté, \$4 ; 6, Philippe Lebel, \$3.50 ; 7, Octave Caillouët, \$3 ; 8, Joseph Roy, \$2.50.

Pour la meilleure pouliche de 3 à 4 ans. — 1er prix, Jules Bélanger, \$4 ; 2, Cédéon Lévesque, \$3.50 ; 3, Simon Lafrance, \$3 ; 4, François St-Pierre, \$2.50 ; 5, Martial Belzile, \$2 ; 6, Magloire Belzile, \$1.50.

Pour le meilleur poulain ou pouliche de 2 à 3 ans. — 1er prix,

Severin Morency, \$4 ; 2, Elie Martin, \$3.50 ; 3, Thomas Dumond, \$3 ; 4, Charles Ouellet, 2.50 ; 5, Basile Dumond, \$2 ; 6, Marcellin Rioux, \$1.50.

Pour le meilleur poulain ou pouliche de 1 à 2 ans. — 1er prix, Majorique Dubé, \$4 ; 2, Paschal Beaulieu, \$3.50 ; 3, Joseph Albert, \$3 ; 4, Alphonse Dubé, \$2.50 ; 5, François Deschamps, \$2 ; 6, Basile Dumond, \$1.50.

Pour le plus beau poulain ou pouliche de l'année. — 1er prix, Pierre Dumond, \$4 ; 2, Nazaire Tétu, \$3.50 ; 3, Philippe Lebel, \$3 ; 4, Félix Saindon, \$2.50 ; 5, Hilaire Michaud, \$2 ; 6, Prudent Côté, \$1.50.

Pour le meilleur bœuf de trait. — 1er prix, David Talbot, \$3 ; 2, Basile Dumond, \$2 ; 3, Arsène Rioux, \$1.

Pour le meilleur taureau de 1 à 2 ans. — 1er prix, Théophile Dancosse, \$3.50 ; 2, Paschal Beaulieu, \$3 ; 3, Joseph Corbin, \$2.50 ; 4, Nazaire Lebel, \$2 ; 5, Joseph Albert, \$1.50 ; Prudent Côté, 6, \$1 ; 7, Bruno Belzile, 50 cts.

Pour le meilleur taureau de 2 à 4 ans. — 1er prix, Bruno Bolzile, 4.50 ; 2, Joseph Lemioux, \$4 ; 3, Anselme Rioux, \$3.50 ; 4, Basile Dumond, \$3 ; 5, Bernard Malenfant, \$2.50 ; 6, Edouard Belzile, \$2 ; 7, Eugène Duret, \$1.50 ; 8, Thomas Dumond, \$1.

Vaches améliorées. — 1er prix, Paschal Beaulieu, \$3.50 ; 2, Charles Bertrand, \$3 ; 3, Anselme Rioux, \$2.50 ; 4, George Dionne, \$2 ; 5, L. Achille Bertrand, 1.50 ; 6, Marcellin Turcotte, \$1.

Vaches canadiennes. — 1er prix, Thomas Lafrance, \$3.50 ; 2, L. A. Bertrand, \$3 ; 3, Jean Baptiste Godbout, 2.50 ; 4, Eugène Duret, \$2 ; 5, Isidore Dumas, \$1.50 ; 6, Bernard Malenfant, \$1.

Génisses de 2 à 3 ans. — 1er prix, George Dionne, \$3 ; 2, Alexandre Saindon, \$2.50 ; 3, Paschal Dubé, \$2 ; 4, Octave Voisine, \$1.50 ; 5, Narcisse Marquis, \$1.

Génisses de 1 à 2 ans. — 1er prix, Charles Bertrand, \$3 ; 2, Félix Saindon, \$2.50 ; 3, Théophile Dancosse, \$2 ; 4, George Dionne, \$1.50.

Veaux. — 1er prix, Clovis Bérubé, \$3 ; 2, George Dionne, \$2.50 ; 3, Chs. Bertrand, \$2 ; 4, Octave Voisine, 1.50 ; 5, Thomas Dumond, \$1.

Béliers de 3 à 5 ans. — 1er prix, Veuve F. Rioux, \$3 ; 3, Hypolite Lapointe, \$2 ; 4, Bruno Belzile, \$1.50 ; 5, Isidore Gagnon, \$1.

Béliers de 2 à 3 ans. — 1er prix, George Dionne, \$3 ; 2, B. Bélanger, \$2.50 ; 3, Alex. Saindon, \$2 ; 4, Joseph Pelletier, \$1.50.

Béliers de 1 à 2 ans. — 1er prix, Narcisse Marquis, \$3 ; 2, Norbert Desmeul, \$2.50 ; 3, George Dionne, \$2 ; 4, Octave LeBel, \$1.50 ; 5, Thomas Dumond, \$1.

Brebis de 3 à 5 ans. — 1er prix, George Dionne, \$3 ; 2, Pierre Dumond, \$2.50 ; 3, Octave Caillouët, \$2 ; 4, Marcellin Turcotte, \$1.50 ; 5, Thomas Dumond, \$1.

Brebis de 2 à 3 ans. — 1er prix, Pierre Dumond, \$3 ; 2, Norbert Desmeul, \$2.50 ; 3, Hypolite Lapointe, \$2 ; 4, Octave Caillouët, \$1.50 ; 5, Frs. Levasseur, \$1.

Agneaux. — 1er prix, Eugène Duret, \$2.50 ; 2, Pierre Dumond, \$2 ; 3, Anselme Rioux, \$1.50 ; 4, George Dionne, \$1 ; 5, Elzéard Turcotte, 50 cts.

Agnelles. — 1er prix, Thomas Dumond, \$2.50 ; 2, Norbert Desmeul, \$2 ; 3, Frs. Levasseur, \$1.50 ; 4, Pierre Dumond, \$1 ; 5, Octave Caillouët, 50 cts.

Verrats. — 1er prix, Ephrem Caron, \$4 ; 2, Narcisse Marquis, \$3 ; 3, Norbert Desmeul, \$2 ; 4, Thomas Dumond, \$1.

Truies de 2 à 3 ans. — 1er prix, Félix Saindon, \$4 ; 2, Simon Lafrance, \$3.50 ; 3, Prudent Côté, \$2.50 ; 4, L. A. Bertrand, \$2.

Truies de 1 à 2 ans. — 1er prix, Thomas Dumond, \$4 ; 2, Joseph Albert, \$3.50 ; 3, Simon Lafrance, \$2.50.

Beurre. — 1er prix, George Dionne, \$6 ; 2, Edouard Bélanger, \$5.50 ; 3, Joseph Corbin, \$5 ; 4, Alfred Albert, \$4.50 ; 5, Adolphe Dionne, \$4 ; 6, Théophile April, \$3.50 ; 7, Edmond Moine, \$3 ; 8, Edouard Gagnon, \$2.50 ; 9, Didic Gagnon, \$2 ; 10, Eugène Duret, \$1 ; 11, Pierre Dumond, 50 cts.

Sucre. — 1er prix, Hyacinthe Lavoie, \$5 ; 2, Vincent Damour, \$4 ; 3, Fabien Dumond, \$3 ; 4, Jean Baptiste Lavoie, \$2 ; 5, Anselme Rioux, \$1.

Plus beau Tabac en feuille. — 1er prix, Théophile April, \$4 ; 2, Etienne April, \$3 ; 3 et 4, David Talbot et Zép. Siros, \$4.50 ;

- 5 et 6, Paul Gagnon et L. N. Gauvreau, \$2.50.
 Plus beau Tabac en gâteau.—1er prix, Etienne April, \$4; 2, Paul Gagnon, \$3; 3, B. Caillouët père, \$2.
 Pour les plus beaux Choux.—1er prix, Ed. Petigrew, \$2; 2, Prudent Côté, \$1.50; 3, Norbert Desmeul, \$1.
 Pour les plus beaux Oignons.—1er prix, Zéphirin Sirois, \$3; 2, Alphonse Dubé, \$2.50; 3, William Marquis, \$2; 4, M. Levasseur, \$1.
 Pour les plus beaux Navets.—1er prix, Joseph Pelletier, \$2; 2, Thomas Dumond, \$1.50; 3, Joseph Albert, \$1.
 Graine de Trèfle $\frac{1}{2}$ de minot.—1er prix, Alfred Albert, \$4; 2, Isidore Gagnon, \$3.
 Pour les meilleures 10 verg. étoffes croisées.—Prix, Anselme Rioux, \$4; 2, George Saindon, \$3 50; 3, David Talbot, \$3; 4, Fra. Duquemin, \$2.50; 5, Thomas Gagnon, \$2 6, Didié Gagnon, \$1 50; 7, Adolphe Dionne, \$1; 8, Anselme Dionne, \$2.50.
 Étoffes légères, 10 verges.—1er prix, Didié Gagnon, \$4; 2, Ed. Morin fils, \$3.50; 3, Octave Voisine, \$3; 4, Octave Lebel, \$2.50; 5, Edouard Côté, Q. V. \$3; 6, George Dionne, \$2; 7, Alexandre Lebel, 1; 8, Delle P. B. Ouellet, 50 cts.
 Meilleure courte-pointe.—1er, Joachim St. Pierre, \$3; 2, Fabien Dumond, \$2; 3, Fra. St. Pierre, \$1.50; 4, Adolphe Dionne, \$1.
 Meilleure paire de couverture.—1er prix, Didié Gagnon, \$3; 2, Edouard Côté, Q. V. \$2; 3, Jean-Bte. Lizotte, \$1 50.
 Meilleure paire de bas.—1er prix, George Dionne, \$1.50; 2, Didié Gagnon, \$1; 3, Nazaire Lebel, 75 cts; 4, Octave Caillouët, 50 cts.
 Meilleure toile, 10 verges.—1er prix, Octave Lebel, \$3; 2, Simon Côté, \$3; 3, George Saindon, \$1.50; 4, Alex. Saindon, \$1; 5, George Godbout, 50 cts.
 Plus beau couvre-pied.—1er prix, Nazaire Lebel, \$3; 2, Didié Gagnon, \$2.50; 3, Paul Rioux, \$1 50; 4, Dlle Ph. Ouellet, \$1; Fabien Dumond, 50 cts.
 Plus belle paire de gants.—1er prix, Octave Lebel, \$1; 2, Fra. Levasseur, 75 cts; 3, George Dionne, 50 cts.
 Plus beau châle.—1er prix, Didié Gagnon, \$2.50; 2, Edouard Beaulieu, 1.50; 3, Paul Gagnon, 1; 4, George Dionne, 50 cts.
 Meilleur ouvrage au tricot, laine du pays — 1er prix, Simon Côté fils, \$3; 2, George Dionne, \$2 50; 3, Didié Gagnon, \$2; 4, Oct. Caillouët, \$1.50; 5, Ed. Morin fils, \$1.
 Pour la plus grande quantité de terre faite à la charrue et ensemencée en 1876. — 1er prix, Chs Bertrand, 21, \$3; 2, Jean-Baptiste Pouliot, 16, \$2.50; 3, Edouard Lafrance, 10, \$2; 4, Charles Terrault, 8, \$1.50.
 Pour la plus grande quantité de terre faite à la herse et ensemencée en 1876.—1er prix, Charles Bertrand, 55, \$4; 2, Charles Terrault, 37, \$3; 3, Martial Saindon, 12, \$2.50; 4 et 5, M. Terrault et Félix Albert, \$3 50; 6, Joseph Lemieux, \$1.
 Pour la plus grande quantité d'abattis faite en 1875-76 — 1er prix, Charles Bertrand 52, \$4; 2, Michel Terrault, 30, \$3; 3, Martial Saindon, 27, \$2.50; 4, Chs. Terrault, 26, \$2; 5, George Gagnon, 25, \$1.50; 6, Elie Martin, 10, \$1.

Ls. N. GAUVREAU,

5 octobre 1876.

Sec.-Trés. S. A. Témiscouata.

Les infusions de foin

M. Aubrion donne dans *la Culture*, au sujet du thé de foin, quelques renseignements que nous croyons utiles de faire connaître à nos lecteurs :

Pour préparer une bonne infusion, on place dans une terrine une poignée de foin de pré bien séché, ayant toutes ses feuilles, répandant une odeur forte et aromatique; on verse dessus une pinte d'eau bouillante; on couvre, et on laisse infuser pendant dix minutes environ. On ajoute alors deux à trois pintes d'eau bouillante, et l'on couvre de nouveau. Après vingt minutes, on presse le liquide, et on le maintient couvert jusqu'à complet refroidissement.

Cette espèce de thé convient aux jeunes veaux, et on a pensé qu'il pouvait jusqu'à un certain point remplacer le lait de la mère dans les premiers mois de la vie. C'est surtout dans les pays où l'on fabrique le fromage que ce moyen a été essayé,

sans avoir obtenu tous les résultats qu'il était permis d'espérer.

D'après M. Roussingault, le foin de pré contient environ 8 p. 100 de principes azotés (fibrine, albumine, légumine); il renferme d'un autre côté plus que 40 p. 100 de fécule et de sucre, puis des matières grasses et des sels. C'est donc un aliment complet, à la fois respiratoire et plastique. Or l'infusion ne contiendra pas en entier ces éléments, car les principes constitutifs du foin ne sont pas tous solubles, particulièrement la fibrine, qui est en petite quantité. L'albumine est soluble, mais la chaleur la coagule; la caséine ou légumine est soluble à froid et n'est pas coagulée par la chaleur. Voilà pour les principes azotés. L'amidon n'est pas soluble dans l'eau; mais celle-ci au-dessus de 70 degrés, le gonfle et forme avec lui une espèce de gelée. Certains sels, les chlorures, les phosphates, les sulfates alcalins, sont solubles dans l'eau.

Comme on le voit, les infusions de foin ne sont pas riches en principes nutritifs surtout lorsqu'on les compare au lait; il serait donc utile de procéder autrement que par voie d'infusion, et voici ce que propose M. Aubrion :

Faire macérer pendant une journée, dans de l'eau tiède, du foin de pré très-divisé, afin de multiplier les points de contact, puis ajouter à ce liquide, au moment de s'en servir, une égale quantité d'une infusion de foin préparée comme nous l'avons indiqué plus haut. On obtiendrait ainsi une eau plus nutritive, qu'on couperait au début avec du lait, pour la nourriture des jeunes veaux, et qu'on emploierait ensuite pure ou, mieux encore, mélangée avec de la farine d'orge ou de blé-d'inde, en ayant soin d'y ajouter un peu de sel marin.

Avec ce système d'alimentation, M. Aubrion a élevé parfaitement deux jeunes veaux qui avaient perdu leur mère; il a même mis en chair une vache âgée atteinte d'une diarrhée continue, et qui, après un mois de régime, a été livrée à la boucherie dans d'assez bonnes conditions.

Ces sortes d'infusion sont aussi très-bonnes pour un cheval atteint de fièvre ou diarrhée typhoïde, car elles permettent d'alimenter et de soutenir l'animal, sans fatiguer ses organes digestifs.

On peut encore employer avantageusement cette eau de foin dans le cas de météorisation des ruminants; mais il faut alors qu'elle soit très concentrée, de façon que les principes aromatiques et excitants qu'elle contient puissent contribuer à amener une solution favorable.

En résumé, soit comme médicament, soit comme aliment, le thé de foin est appelé à rendre de grands services aux propriétaires de bestiaux, et nous ne saurions trop les engager à en faire l'essai dans les cas que nous venons d'indiquer.

De la distribution du fourrage pour le cheval

Des exercices violents après le repas occasionnent des indigestions qui font périr l'animal, ou au moins lui donnent des violentes tranchées: soit que le cheval mange avant ou après; voici l'ordre dans lequel on doit distribuer le fourrage :

A déjeuner, on doit lui donner la moitié du foin, ensuite le faire boire; après, l'avoine; et on finit par lui jeter de la paille.

A dîner, on le fait boire et on lui jette de la paille, et il convient mieux de ne lui donner que de l'avoine.

A souper, on lui donne le restant du foin et de la paille. Le principal et l'essentiel de cette distribution est de faire boire avant l'avoine, et quelque temps après les autres aliments. L'eau qu'on donne au cheval immédiatement après avoir mangé lave les aliments, elle entraîne les sucs digestifs, et empêche la digestion. La quantité de fourrages qu'on doit donner à un cheval de selle est huit livres de foin, quinze de paille, si celle-ci est bonne ou dix livres de foin et six livres de paille, si cette dernière est vieille ou un peu altérée, trois quarts d'avoine, biver comme été. La quantité des aliments nécessaires est extrêmement variable selon la constitution.

Les armes à feu

Pour éviter les accidents d'armes à feu, plusieurs précautions sont à prendre. Il est bon de les noter.

10. Ne garder jamais chez soi d'armes chargées sans nécessité, ou bien dans ce cas, les enfermer et les mettre hors de la portée des enfants.

20. Habitner soigneusement les enfants à ne pas les toucher et les punir sévèrement s'ils désobéissent. Pas de faiblesse sur ce point : il y a de la vie ou pour eux ou pour les autres.

30. Ne viser jamais personne avec une arme chargée ou non chargée.

40. Quand on charge son fusil, toujours le désarmer ; ne jamais diriger le canon soit sur soi, soit sur les autres, mais en l'air, lorsqu'on le porte à la chasse. Ne pas appuyer sa main sur l'ouverture du canon. Chaque jour des chasseurs sont victimes de cette imprudence. Ces précautions sont si faciles à prendre, qu'on est en vérité bien blâmable de les négliger.

Les effets de la peur

Rien n'est plus funeste que de faire peur aux enfants et de leur causer, par plaisanterie, des secousses violentes. Plus d'un enfant est devenu, par suite d'une peur, nerveux, épileptique ou fou. Il y a cependant des gens qui s'amusent à effrayer les enfants et jouissent sans aucun scrupule de leur terreur : on ne saurait trop les en dissuader : d'abord c'est plein de dangers. L'histoire suivante va montrer jusqu'où peut aller, même chez les hommes, l'effet de la peur, à plus forte raison on est-il de même chez les enfants.

Il y a quelque soixante ans, une société médicale de Londres discutait sur les effets de la peur. L'un de ses membres prétendit qu'elle pouvait aller jusqu'à tuer un homme d'un tempérament robuste, et comme son système rencontrait des incrédules, il proposa une expérience.

Peu de temps auparavant, un criminel venait d'être condamné à mort pour avoir égorgé son fils dans les circonstances les plus horribles. Après l'avoir tué à coup de couteau dans un accès de colère, il l'avait éventré et avait fouillé ses entrailles pour chercher une pièce de monnaie que l'enfant bien digne du reste de son père, avait avalée dans l'espoir de la lui dissimuler. Cet homme nommé Schnail, était de la nature la plus féroce, par conséquent, il semblait l'homme le moins propre à se laisser dominer par la peur. C'est sur lui qu'on proposa de faire l'expérience. Une requête fut faite à l'autorité et on obtint la permission d'expérimenter sur Schnail : son crime était si affreux qu'il n'attendrait personne. Schnail fut donc livré à la Société de médecine et conduit au lieu du supplice, qui était une chambre de la Tour de Londres. Après avoir lu au coupable l'arrêt qui le condamnait à mort, le bourreau lui mit sur les yeux un bandeau de poix gluante afin qu'il ne put voir clair.

Une baignoire remplie d'eau chaude était disposée sur une estrade.

— Schnail, dit une voix en s'adressant au coupable vous avez commis un crime inqualifiable ; un supplice ordinaire a été trop doux pour un semblable forfait ; la justice a décidé que l'on vous ouvrirait les quatre veines et qu'on en laisserait couler le sang jusqu'à ce que la mort s'en suive. Recommandez votre âme à Dieu.

Le coupable fut saisi, plongé dans la baignoire, attaché par des crampons de fer, et puis, l'exécutant s'armant d'un tranchet, coupa superficiellement la peau vis-à-vis les veines des bras, puis vis-à-vis celles des pieds. Le supplicé poussa un gémissement et courba la tête.

Alors un homme renseigné à cet effet prit le pouls du condamné et psalmodia lugubrement les indications suivantes au milieu du silence le plus solennel :

Les veines se vident.

Les artères ne battent presque plus.

Le froid de la mort commence.

La circulation s'arrête.

Le vie s'éteint.

Voici la mort.

Schnail s'affaissa effectivement, il était mort ; et cependant il n'avait pas perdu vingt gouttes de sang.

Sans doute les remords avaient dû contempler en cet homme les effets de la peur, et avec une conscience tranquille il n'eût pas

aussi facilement succombé ; mais si sur un homme fait et de constitution robuste, la peur peut produire de tels résultats, que ne peut-elle pas faire sur les enfants.

Ne faites donc jamais aux enfants des scènes de revenants et de fantômes ; l'expérience comme le bon sens, le demandent.

Petite chronique

Récolte à la Rivière-Rouge.—Le Métis nous dit qu'à la Rivière-Rouge et dans presque tous les établissements voisins, les grains rendent très-bien cette année. Ainsi le blé rend en moyenne 25 minots par acre, l'orge, 40 minots, l'avoine, 50 minots, les pois, 25 minots, les patates, 200, et les navets, 400 minots. Dans quelques établissements un peu plus éloignés, les patates rendent jusqu'à 400 minots par acre, et les navets, jusqu'à 1,000.

La moyenne générale est comme suit : Blé, 32½ minots par acre, orge, 42½, avoine, 51, pois, 32, patates, 229, navets, 662½.

— Le *Free Press* de Winnipeg, dans son rapport sur les moissons pour 1876, fait connaître le total des rendements dans le Manitoba. On a obtenu 480,000 boisseaux de blé, 173,000 d'orge, 330,000 d'avoine, 45,000 de pois, 3,000 d'autres grains, 400,000 de patates, 700,000 de navets et d'autres racines. Dans le compte-rendu de ses observations sur les moissons, le statisticien constate qu'en moyenne la production du blé a été de 32 boisseaux et demi par arpent, dans trente quatre fermes, celle de l'orge 42½, celle de l'avoine 51, celle des pois 32, celle des patates 229, celle des navets de 662½. Toute la récolte a été d'un dixième au-dessous de l'attente des cultivateurs, à cause de l'humidité de la saison et parce qu'un grand nombre de terres n'avaient été labourées qu'une fois.

RECETTES

Onguent propre à ôter l'inflammation et à cicatrizer les plaies des chevaux

Mettez dans un bassin sept livres d'huile d'olive ; versez dedans une livre de cèruse et une livre un quart de litarge d'or ou d'argent avec une pinte d'eau ; battez-les bien ensemble, et mettez le tout dans un pot de terre ; agitez le tout avec une spatule de bois, pendant un quart d'heure ; puis, ayant mis le pot sur un bon feu de charbon, faites cuire, remuant sans cesse jusqu'à ce que l'eau soit toute évaporée, ce qui s'effectuera dans l'espace d'une heure ; et alors les matières seront abaissées ; ôtez le pot du feu, et ajoutez une demi-livre de cire blanche coupée par morceaux. Pilez en poudre fine, et passez par un tamis fin une demi-livre de myrrhe et deux onces d'aloès ; mettez le tout avec de la cire dans la première composition, et remuez sans discontinuer pour bien incorporer ensemble les espèces ; et, sans remettre le pot sur le feu, continuez de remuer, jusqu'à ce que l'onguent se refroidisse.

Des blessures aux pieds du cheval

Si un clou ou un autre corps étranger s'est enfoncé dans le pied du cheval, empressez-vous de l'arracher, faites ensuite couler dans le trou deux ou trois gouttes d'un baume ainsi composé : quatre onces, térébenthine de Venise ; six onces, poix résine, une once, aristoloche longuo en poudre ; une once, oliban en poudre ; quatre dragmes, sang de dragon en larmes, pulvérisé. Infusez le tout dans une pinte de bon esprit-de-vin, que vous exposez au soleil, ou que vous mettez dans une chambre chaude, pendant quinze jours. C s deux ou trois gouttes coulées dans le trou, bouchez-le avec la cire de jardinier, pour garantir la plaie de l'air et de l'humidité.

Il arrive quelquefois qu'une partie du corps étranger qui s'est enfoncé dans le pied reste dans la plaie et y produit de la matière, ce qui se reconnaît par la douleur que le cheval ressent, et par la matière qui s'écoule ; dans ce cas, il faut agrandir le trou ou plutôt dissoler le cheval pour arriver à la plaie, et arracher avec les pinces le fragment qui est resté dans le pied. Pour arrêter le sang, après que la sole est enlevée, il faut se servir d'un cataplasme composé de jaune d'œuf, de térébenthine et d'esprit-de-vin.

PEPINIÈRE DU VILLAGE
DES
AULNAIES
ARBRES FRUITIERS ET D'ORNEMENT
AUGUSTE DUPUIS

PROPRIÉTAIRE
St. Roch, Village des Aulnaies, Comté de Pislet, P. Q.
Catalogues fournis gratis sur demande.
On y trouvera pour livraison en octobre, un lot superbe de
Pommiers de 2 ans à \$15 le 100 - \$120 le 1000.
Pommiers de 5 à 7 pieds, \$5 à \$6 la douzaine. \$30 à \$40 le
100.
Sauls pleureurs, belles variétés, pour planter sur les tombes,
\$1, \$1.50 \$2 00 pièce.
Rhubarbe Linnaeus, très-bonne espèce, importée des Etats-
Unis, 25 cts. le pied.



AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Québec, 2 octobre 1876.

Il est donné avis que, conformément à la 50^e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le, ou avant le 24 novembre prochain.

G. M. MUIR.

Greffier de l'Assemblée Législative.



PROVINCE DE QUEBEC.
CHAMBRE DU PARLEMENT.
Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation des **BILLS PRIVÉS** ou **LOCAUX**, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner **UN MOIS D'AVIS** (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la publication de tels avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie du son bill avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

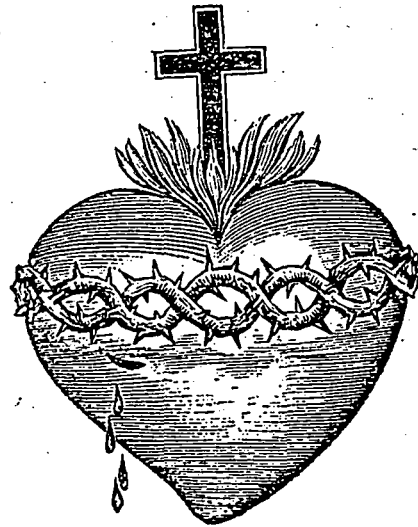
Toutes pétitions pour **BILLS PRIVÉS** doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Conseil Législatif.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Assemblée Législative.

Québec, 1er Septembre 1876.

GRANDE LOTERIE DU SACRÉ-CŒUR



Desirée à venir en aide à trois grandes œuvres catholiques : le Carmel, le Collège Commercial des Frères des Ecoles Chrétiennes et l'Église de l'Immaculée Conception, est approuvée par Mgr l'Evêque de Montréal.

Les billets sont en vente au Bureau du Directeur-Gérant qui en vend dix. On peut en acheter au Bureau de la Gazette des Campagnes, à \$1.00

Elle est sous le patronage de l'Hon. Juge Consul, Président du Comité du Sacré-Cœur, des Honorables J. A. Chapleau et Gédéon Ouimet, de L. A. Jetté, M. P., R. A. R. Hubert, Protomaire, C. A. Leblanc, Shérif, E. H. Trudel, M. D., M. P. Ryan, O. J. Devlin, Alfred Laroque, sr., C. Rodier, Pierre l'Espérance et de Michel Stewart, éers, et sous la surveillance des membres de trois comités.

VALEUR DE LA LOTTERIE :

1 Bourse en or de.....	\$10,000.00	\$10,000.00
1 do do	2,000.00	2,000.00
1 do do	1,000.00	1,000.00
1 do do	500.00	500.00
5 do do	100.00	500.00
5 do do	50.00	250.00
25 do do	10.00	250.00
500 lots à bâtir de valeur moyenne...	500.00	250,000.00
50 chasubles, de toutes les couleurs, plusieurs en drap d'or.....	24.00	1,200.00
20 ciboires.....	20.00	400.00
42 calices.....	18.00	756.00
8 encensoirs.....	6.00	48.00
12 ostensoirs.....	32.00	432.00
12 paires de burettes.....	6.00	72.00
12 garnitures d'autel.....	30.00	360.00
200 objets.....	3.00	\$70.00
1000 do.....	2.00	2,000.00
2000 do.....	1.00	2,000.00
1 bénitier.....	4.00	4.00

Total.. \$272,782 00

Toutes les plus sages précautions ont été prises pour que cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté. Le comité de Direction est composé d'un Prêtre, du Visiteur Provincial, des frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'une loyauté parfaite qui président toutes les affaires de la Loterie et le Directeur-Gérant a fourni un cautionnement considérable.

Le public sera tenu au courant de la marche de cette immense entreprise, par la voie des journaux. Le jour et le lieu du tirage seront annoncés dans le mois de Janvier prochain.

Tout billet qui ne porte pas les signatures de F. X. Lanthier, Gér., Président du Comité de Direction; Benjamin Clément, éer., Secrétaire-Trésorier du bureau de Direction et de F. X. Coelme, éer., Directeur Gérant, ainsi que le cachet de la Loterie du Sacré-Cœur est une contrefaçon et les porteurs des billets contrefaits seront sévèrement punis.

Toute communication par la maille devra être adressée franc de port au Directeur-Gérant : **F. X. COCHUE,**
No. 266 rue Notre-Dame, Montréal.